

de l'Alternative 95

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 16.12.95)

**Participation de la Ville de Genève au programme de Léman Bleu  
Télévision.**

Considérant:

- l'engagement financier pris par la Ville de Genève lors du vote de l'augmentation de capital par le Conseil municipal au mois d'octobre 1995;
- le vote d'une ligne budgétaire de 300 000 francs destiné à financer un magazine culturel et un magazine consacré aux sports pratiqués à Genève;
- la participation de la Ville de Genève à la programmation des 14 dimanches tels que proposée par Léman Bleu Télévision et décrite par le Conseil administratif;
- le fait que cette expérience mise en place par Léman Bleu Télévision a pour but de tester le public potentiel et les revenus publicitaires,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire un bilan à la fin de cette expérience, et à établir un rapport à destination du Conseil municipal.